



Saint Denis, le 20 juin 2019

#### Déclaration liminaire SNES-FSU Réunion FPMA 2019

C'est empreints d'émotion et de colère que nous ouvrons ces FPMA. Emotion et colère car nous vivons, peut-être, les dernières heures du paritarisme, garant de l'équité de traitement, colère face au mépris du ministre qui se refuse à écouter les revendications de la profession. Nous sommes vent debout contre les réformes que l'on veut nous imposer et qui auront des conséquences et sur nos conditions de travail et sur les conditions d'étude de nos élèves

La mobilisation, le 17 juin, a été exceptionnelle pour une journée symbolique dans les métiers de l'Éducation. Elle illustre avec force l'exaspération et la colère des personnels du second degré alors que les réformes s'enchaînent (du lycée, du bac, de la Fonction publique) sans que leurs avis soient entendus. La surdité du Ministre et son déni de la réalité ne donnent aucune perspective à une profession dont les conditions de travail et de rémunération se dégradent chaque rentrée. Engagé-es pour la réussite de leurs élèves, les personnels mesurent combien les suppressions de postes, partiellement compensées par les heures supplémentaires, déjà trop nombreuses, et les réformes inégalitaires au lycée préparent un redoutable tri social et genré de la jeunesse. C'est bien l'abandon de cette conception de l'Éducation Nationale comme outil de la réussite scolaire pour toutes et tous et de la formation du citoyen qui motive les personnels à résister et à s'engager dans des actions, comme celle hautement symbolique mais peu naturelle pour des enseignant-es de la grève du 1er jour des surveillances du baccalauréat.

Mais, au-delà de l'Éducation Nationale, c'est bien toute la Fonction Publique qui est attaquée. Elle l'est, depuis des années, de manière insidieuse, tout d'abord, par l'assèchement des ressources, la réduction des moyens de fonctionnement des missions publiques et l'entrave à l'accès des citoyens aux services publics : telles sont les logiques utilisées dans le système éducatif, mais aussi les hôpitaux, la poste, les transports ferroviaires...

Nous combattons en particulier le projet de loi dit « de transformation de la Fonction publique », en cours d'examen au Parlement qui met en place deux nouveaux outils de destruction :

Le premier consiste à contourner le principe du recrutement par concours, tel que fondé par l'article 6 de la Déclaration du 26 août 1789 qui avait aboli, avec l'Ancien Régime, la vénalité et l'hérédité des offices et charges en disposant que « Les citoyens /.../ sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. ». Poser la contractualisation comme modalité normale du recrutement revient dès lors à ne plus faire du concours son principe et à ouvrir la voie à toutes les formes de népotisme, favoritisme...

Le second est la casse des droits des personnels : le projet gouvernemental, d'une brutalité sociale inouïe, remet en cause les droits de cinq millions de salariés, fonctionnaires d'État, territoriaux ou de la Fonction publique hospitalière. Ces droits, conquis à la Libération et garantis par les grands équilibres du Statut général de 1946, réaffirmés et actualisés par les lois de 1983 et 1984 en ce

qu'elles nous concernent, puis confirmés en 2010 et 2016, seraient, si le projet était maintenu, quasiment abolis et avec eux la conception du fonctionnaire-citoyen, acteur du service public, rompant l'équilibre entre droits et obligations des personnels.

Pour résumer, tous les éléments qui apportent des garanties aux personnels, et donc aux usagers du service public, contre l'arbitraire et l'opacité en matière administrative sont attaqués. Ainsi, les dispositions prévues sur les Commissions Administratives Paritaires et leur rôle sont-elles emblématiques.

Fondées à la Libération (Statut général de 1946), les Commissions Administratives Paritaires sont des instances de consultation préalable permettant de lutter contre l'opacité, l'arbitraire des décisions et leur corollaire que sont les passe-droits. Les représentants des personnels qui y siègent sont élus au suffrage universel direct de la profession : leur rôle de vérification de l'équité, la garantie de transparence qui en découle dans les opérations de gestion, principalement de mutation, de promotion et d'avancement, est connu et reconnu.

Dès le 1er janvier 2020, les Commissions Administratives Paritaires ne seraient plus consultées ni sur les mutations, ni sur les promotions ni sur les avancements. En clair, cela signifie que la hiérarchie opérerait seule en ces matières, sans aucun contrôle collectif, laissant chaque fonctionnaire isolé face à l'administration et sans aucune garantie du respect de règles équitables et transparentes. Ainsi, sera rendue impossible la légitimation de toute décision, que seul permet le regard collectif porté au sein des Commissions Administratives Paritaires.

Sur l'ensemble de ces points, qui constituent une régression historique plaçant les droits des fonctionnaires en deçà de ce qu'ils sont depuis la Libération et le Statut de 1946, les syndicats nationaux de la FSU appellent l'ensemble des fonctionnaires de notre administration, d'État et au-delà, à continuer à se mobiliser et à se préparer activement à toutes les formes d'action nécessaires afin de faire reculer le projet actuel, qui doit être abandonné.

Nous appelons Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale, dont le devoir est aussi de protéger les personnels de son département ministériel, administration d'État, à agir pour que soient garantis et préservés les droits des personnels acquis à la Libération. C'est le sens du vœu qui a été adopté en Commission Administrative Paritaire Nationale des professeurs certifiés.

Pour finir, nous appelons l'ensemble des personnels concernés à participer à toutes les actions jusqu'à ce que le ministre accepte d'écouter les revendications légitimes des personnels et de recevoir les organisations syndicales pour, enfin, ouvrir de réelles négociations. Cette mobilisation se traduira, entre autres, par une journée d'action nationale, intersyndicale et commune aux 3 versants de la Fonction Publique le 27 juin

Merci pour votre attention